

Le procureur de la République Jean-David Cavaillé (à gauche) est accusé par son adjointe Anissa Jalade (à droite) d'avoir couvert de graves dysfonctionnements au sein du parquet.

Tempête judiciaire au parquet de Perpignan

En réponse aux accusations de harcèlement d'une procureure adjointe contre son chef, la hiérarchie a fermé les yeux et le ministre de la Justice l'a suspendue à tort pour raisons médicales. Enquête exclusive.

Par Amaury Brelet

Dans les couloirs du parquet de Perpignan, une procureure adjointe évoque auprès de son chef une erreur dans le programme pourtant validé des audiences du mois prochain. Il s'étonne, élève la voix, puis lui adresse un doigt d'honneur. Elle, sous le choc, s'évanouit devant la porte de son bureau. Prise en charge par les pompiers, la magistrate souffre de maux de tête et passera le lendemain un scanner pour apaiser son médecin. Ce 17 décembre 2020, elle est victime d'un accident du travail.

Neuf jours plus tôt, Anissa Jalade contacte le collège de déontologie du ministère de la Justice. « *Je souffre du management de mon procureur, [...] je suis rentrée dans l'œil du cyclone depuis que j'ai osé requérir relaxes ou acquittements malgré des détentions provisoires*, écrit-elle. *Le procureur général ne me répond pas. [...] Je dispose d'éléments édifiants qui me fracassent en même temps qu'ils me brûlent à petit feu. Je ne sais pas si je vais tenir très longtemps. [...] Je n'ai rien à cacher mais beaucoup à dénoncer, des irrégularités à des fautes professionnelles...* » Sollicitée plusieurs fois, la magistrate de 40 ans a refusé

de répondre, tout comme son avocat, M^e François Saint-Pierre.

L'enquête, menée par *Valeurs actuelles* ces derniers mois auprès de sources judiciaires, policières et minis-



MENACES, HUMILIATIONS, AGRESSIVITÉ... LE PROCUREUR NE RÉPOND PLUS AUX DEMANDES D'INSTRUCTION DE SON ADJOINTE.

térielles, est accablante pour l'institution et sa hiérarchie, tandis qu'elle illustre les dérives d'un système en perdition jusqu'au sommet de l'État. Depuis l'arrivée de Jean-David Cavaillé à la tête du parquet de Perpignan, en mars 2020, ses relations avec son adjointe se dégradent rapidement. Un jour, Anissa Jalade requiert sous le regard inquisiteur du procureur, présent au tribunal en rupture totale avec les conventions; un autre, elle requiert même contre son instruction orale, donnée en violation de l'article 5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 garantissant la liberté de parole à l'audience aux magistrats du parquet.

Menaces, humiliations, agressivité... Le procureur ne répond plus à ses demandes d'instruction, la saisit d'un dossier criminel parce qu'un prévenu l'accuse sans preuves de corruption et lui envoie un cahier à la figure, relate dans le dossier la magistrate, dont le bleu à l'œil est constaté par des témoins. Et quand un vice-procureur violente un mineur gardé à vue pendant son défèrement, elle en informe Jean-David Cavaillé, qui le couvre et ouvre tardivement une enquête administrative. Jusqu'à ce doigt d'honneur excommunica-



CLAUDE BOYER/L'INDÉPENDANT/MAAPP

teur et sa défaillance, le pire jour de son existence.

C'est peu dire qu'Anissa Jalade a traversé des épreuves dans la vie. Née à Carcassonne, en 1981, de parents ouvriers rapatriés d'Algérie, la jeune femme d'origine kabyle, nommée substitut du procureur, découvre un ami juge suicidé dans sa baignoire et décide, culpabilisée par ses collègues, de quitter Perpignan pour devenir, fait rare, commissaire divisionnaire en détachement à Narbonne, en 2015. Là, elle affronte des émeutiers en marge des mobilisations des "gilets jaunes", qui brûlent sa voiture et la menacent de mort. « *En devenant magistrat, elle était la traîtresse de son quartier, de son milieu et des Arabes*, dit un proche. *En devenant commissaire, elle était la traîtresse au carré.* »

Après cinq ans passés dans la police et ses mésaventures, Anissa Jalade se réfugie à contrecœur à Perpignan, où le ministère de la Justice lui propose un poste de procureure adjointe, en septembre 2019. Malgré la rancœur de ses collègues, elle replonge par dévouement dans le travail, comme en témoignent ses notations passées dithyrambiques. Un an plus tard, la

complicité de la hiérarchie dans la dissimulation des dévoiements du parquet et la négligence des risques psychosociaux est frappante. Le procureur général attend trois mois avant de réagir à la demande de la direction des services judiciaires, puis refuse encore à la magistrate un rendez-vous avant un mois.

« *C'était au chef de cour de rappeler les règles déontologiques. Il a fait semblant de ne pas savoir ce qui se passait* », éreinte une source judiciaire. Tous ses collègues (sauf un, en congé) dénigrent aussi dans son dos le comportement d'Anissa Jalade dans un courrier. Des récriminations compilées sans investigations sur le fond à l'issue d'une mission d'examen et de situation. « *Par devoir de loyauté, ils se sont retournés et ont préféré faire*

**"EN DEVENANT
MAGISTRAT, ELLE ÉTAIT
LA TRÂITRESSE DE
SON QUARTIER, DE SON
MILIEU ET DES ARABES."**

corps avec leur supérieur hiérarchique, relativise une source proche du dossier. *La plupart avaient des griefs personnels.* » Des signataires ont exprimé, depuis, leurs regrets à Anissa Jalade, qui, en réponse, leur a livré à tous ses quatre vérités dans un courriel.

Quand le procureur et le procureur général se contredisent

Quand elle rencontre enfin le procureur général, le 12 janvier 2021, Jean-Marie Beney lui rappelle que leur entretien « *n'a pas de caractère disciplinaire* » et « *rassure Mme Jalade sur le fait qu'il ne lui reproche rien, qu'il l'aurait suspendue ou déjà sanctionnée si tel était le cas, tout en précisant savoir pour être son notateur ce que laisse apparaître son travail* », énonce le compte rendu, qui sera validé début mars. Jean-David Cavaillé fustige pourtant, six jours plus tard, le 18 janvier, dans sa demande de protection fonctionnelle au ministre, les comportements de son adjointe qui « *relèvent désormais de qualifications pénales: dénonciations calomnieuses, injures, harcèlement* » et « *chantage* ». Les accusations sont gravissimes. Il cite « *deux rappels des obligations* » et affirme que « *les interventions du procureur général se poursuivent* ». Des assertions qui ne reposent sur aucun élément objectif, assurent des sources judiciaires.

Désespérée par le mutisme de sa hiérarchie, fin 2020, Anissa Jalade avait toutefois pris le risque de solliciter à titre amical le député La République en marche des Pyrénées-Orientales Romain Grau. Celui-ci échangea régulièrement avec la magistrate, qui lui demandait d'approcher le cabinet du ministre pour savoir si la chancellerie était au courant de son cas et simplement la rassurer. L'avocat accepta de contacter un conseiller et la soutint, notent les messages envoyés entre eux. →

Éric Dupond-Moretti. Le ministre de la Justice, qui a validé la procédure médicale visant Anissa Jalade, s'enferme dans le silence.



Puis, en janvier, le parlementaire se retournait, rapportait la situation au procureur et dénigrait son adjointe, renseigne un compte rendu de discussion. Interrogé par *Valeurs actuelles*, Romain Grau dément tout catégoriquement: « *Je suis très vigilant sur la séparation des pouvoirs. Je n'ai pas à me mêler d'une affaire afférente à l'autorité judiciaire. C'est même contraire à mes convictions.* »

Un camouflet pour le ministre de la Justice

Alors que l'accident du travail d'Anissa Jalade est reconnu imputable au service, le procureur général rédige un rapport au ministre pour saisine du Conseil supérieur de la magistrature qui, dans son avis rendu le 30 mars, lui reproche son comportement inadapté, d'avoir contacté un élu et déstabilisé la juridiction, concède qu'il faut la protéger, puis donne un avis favorable à la demande de suspension réclamée par le ministre. Une semaine plus tard, Éric Dupond-Moretti signe sa suspension et saisit le comité médical national pour enquêter sur ses capacités mentales, une procédure exceptionnelle.

Elle n'a encore rien vu. Courant août, des policiers dépêchés par le procureur débarquent à la porte d'Anissa Jalade pour s'assurer que tout va bien. La veille, elle a envoyé un message cordial pour clore son amitié avec une collègue qui, pourtant rassurée entre-temps, décide d'aviser leur chef. « *S'ils étaient vraiment inquiets et craignaient un suicide, il fallait lui envoyer les pompiers le soir même* », raille un proche. Les agents sont aussi surpris. « *Ils ont voulu la faire passer pour suicidaire et le procureur a instrumentalisé la police*, grince une source policière. *La procédure n'a pas été respectée, aucun PV n'a été établi, c'est un abus d'autorité pour ne pas dire une tentative de déstabilisation.* »

“ILS ONT VOULU LA FAIRE PASSER POUR SUICIDAIRE ET LE PROCUREUR A INSTRUMENTALISÉ LA POLICE.”

Après quatre mois d'attente in nable, Anissa Jalade passe er 14 septembre, devant le comité r national, qui confirme sans surp aptitude. La magistrate est « *d'école de résilience* », décrivent les cins. En privé, un psychiatre du se dit également effaré par la pro Il faut dire que le désaveu est t pour la hiérarchie. Le garde des renonce d'ailleurs à faire appel e même de prendre un acte adm tif pour valider la reprise de la trate. « *L'administration a ten faire passer pour folle pour ét scandale et la faire taire. Ce s méthodes totalitaires dignes del tance une source judiciaire. « Et victime dans cette histoire, re une amie. Ils l'ont brisée et mai Elle a vécu l'enfer. »* Sollicitée, syndicale des magistrats, qui la s n'a pas souhaité commenter.

Quant à Jean-David Cavallé tend n'avoir « *jamais donné d'tions* » ni lancé de cahier au d'Anissa Jalade et assume l'env police à son domicile. Contact tour, le procureur général préten pas été alerté au préalable par li

trate, puis rétropédale, ajoute qu'elle « se victimise totalement », récusé le mot « chantage » du procureur, mais reconnaît ses accusations « graves », puis le contredit: « On n'est pas dans le pénal. » Jean-Marie Beney indique même n'avoir « pas demandé » l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre elle! « On a préféré ménager Mme Jalade alors qu'elle m'avait mis un barnum dans le parquet épouvantable, insiste-t-il. On ne reproche pas de fautes. Je me suis situé sur le plan personnel et médical parce que c'était son intérêt. » Invraisemblable.

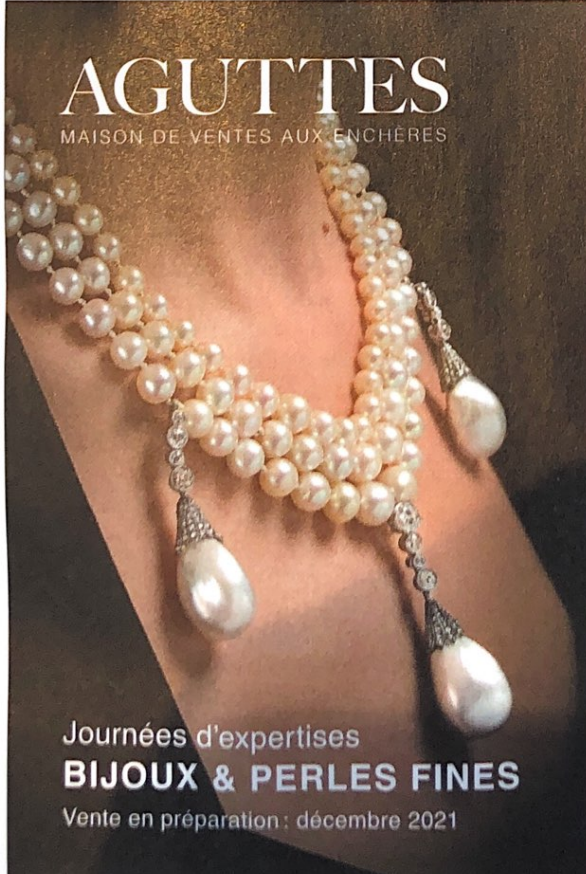
Enfin, contacté une quinzaine de fois depuis un mois, le ministère de la Justice garde le silence. « Elle a été réhabilitée, c'est quelqu'un de reconnu comme brillant », confie une source ministérielle, qui précise que la Place Vendôme lui a offert « un pont d'or »

UNE PROMOTION QUI NE DIT PAS SON NOM MAIS CONSACRE LE NAUFRAGE DE L'INSTITUTION.

pour rattraper le fiasco, jusqu'à envisager de la catapulte présidente de cour d'assises malgré l'impossibilité juridique. Résultat: le ministère prend en charge ses dépenses de déménagement à Toulouse, où Anissa Jalade a été nommée premier vice-procureur le 22 octobre pour une prise de poste en janvier. Une promotion qui ne dit pas son nom mais consacre le naufrage de l'institution. La magistrate pourrait demander prochainement à faire

reconnaître la responsabilité de l'État devant les juridictions administratives.

« Elle est la première à refuser de se soumettre. Elle ira jusqu'au bout, prévient une source judiciaire. C'est un peu David contre Goliath. À ses yeux, c'est une question d'éthique, de morale et de vérité. » Un ami procureur la compare, lui, à Antigone, héroïne tragique de la mythologie grecque qui désobéit au pouvoir jusqu'à sa mort. Son histoire, Anissa Jalade compte la raconter plus modestement dans un livre, « pour faire avancer le système », dit un proche. « J'ai besoin d'être restaurée dans ma dignité, écrivait-elle dans une lettre adressée au comité médical national. Je n'ai aucune colère et malgré les obstacles, si c'était à refaire, je dénoncerais ces faits de la même manière. » ●



AGUTTES
MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

Journées d'expertises
BIJOUX & PERLES FINES
Vente en préparation: décembre 2021

Nos spécialistes préparent leur prochaine vente qui se tiendra en décembre.

Estimations gracieuses et confidentielles sur rendez-vous tous les jours à Paris, Neuilly-sur-Seine, en région parisienne mais aussi à Nantes, Lille, Caen, Dijon, Tours, Aix-en-Provence, Lyon, Bordeaux...

Philippe Dupré la Tour
+33 (0)1 41 92 06 47
duprelatour@aguttes.com

Cartier, clip - carpe - vendu 93 500 €
Ensemble de perles fines vendu 343 000 €



La maison Aguttes

Nos acheteurs, à 70% internationaux, recherchent principalement des bijoux anciens, des pierres précieuses de qualité et des perles fines pour lesquelles nous sommes spécialisés mais aussi des bijoux signés des maisons Cartier, Van Cleef & Arpels, Boucheron, Chaumet et, pour les plus spécialisés, des créateurs Belperron, Boivin, Templier et Lacroix...

Première maison de ventes indépendante* en France, Aguttes est l'alternative française aux leaders du marché de l'art international.

Ne vendez pas sans nous consulter!

Neuilly-sur-Seine • Paris • Lyon • Aix-en-Provence • Bruxelles
Suivez-nous | aguttes.com/newsletter | @ | | | |

*sans actionariat extérieur